

INTÉGRER UNE ACTION SOLIDAIRE SUR MON TERRITOIRE

POURQUOI ?

- > Mettre en oeuvre une politique sociale à l'échelle de mon territoire
- > Besoin d'identifier les personnes en précarité sur mon territoire
- > Des agriculteurs me contactent pour organiser le don de leurs produits
- > Je veux appliquer sur ma commune un dispositif qui fonctionne ailleurs

COMMENT ?



JE MOBILISE

DES PARTIES PRENANTES

- > le secteur **associatif et social**
 - les associations d'aide alimentaire
 - les pôles d'économie sociale et solidaire
 - le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
 - le réseau des ESAT
 - les associations locales : Familles Rurales, associations d'éducation à l'environnement, chantiers d'insertion, jardins familiaux...
- > les **bénéficiaires de l'aide alimentaire**, dès le début du projet
- > les **agriculteurs** de mon territoire, si je les connais (quelle que soit leur production), ou via les structures de développement agricole (la Chambre d'agriculture, syndicats agricoles)
- > les acteurs de la **chaîne alimentaire** (marchés de gros, grossistes, coopératives, artisans, restaurateurs, distributeurs)
- > les **consommateurs** via les associations de consommateurs, si elles sont présentes sur mon territoire
- > les **habitants**

MES PARTENAIRES VOISINS

- > les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), dont les syndicats de gestion et de valorisation
- > les PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural)
- > le PNR (Parc naturel régional)
- > les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)



JE RECENSE

LES VOLONTAIRES

- > pour structurer et piloter le projet
- > pour communiquer



LE SAVIEZ-VOUS ?

> SOLAAL met à disposition des flyers *Le don, comment ça marche ?* que vous pouvez distribuer aux agriculteurs de votre commune. Contactez-nous !

> Retrouvez plus d'informations sur les actions solidaires à mettre en place sur votre territoire :

PAT : <http://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

PCAET : <http://www.territoires-climat.ademe.fr/>

Pour évaluer le seuil de pauvreté de votre commune vous pouvez utiliser le comparateur réalisé par La Gazette des communes : <http://www.comparateur-territoires.fr/niveaux-vie>



PENSEZ-Y !

SOLAAL peut vous aider à organiser une action solidaire sur votre territoire.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE ACTION, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

JE PEUX AUSSI...

> INTÉGRER CETTE ACTION DANS LE CADRE DE MES POLITIQUES LOCALES



- mon **Agenda 21**, au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- mon **PCAET** (Plan climat - air - énergie territorial) ou démarche de développement durable territorial
- ma politique ou mon **projet alimentaire territorial PAT** (le ministère de l'Agriculture a mis en place un dispositif de reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux)
- mon plan ou **Programme local de prévention de déchets** (lequel doit être en lien avec le Programme régional de prévention et de gestion des déchets).

> COMMUNIQUER



- via les **supports de communication** existants : les bulletins municipaux et intercommunaux, l'affichage municipal, le site internet de la commune et de l'EPCI.
- auprès des médias (presse locale, presse agricole) et des réseaux sociaux.

« LA FAIM, AVEC SOLAAL, ON LA COMBAT DE PIED FERME ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org